De Clavans le Bas aux Mouterres (étape du GR 54)

Oisans



Troupeau d'ovins au plateau d'Emparis (Denis Fiat - PNE)

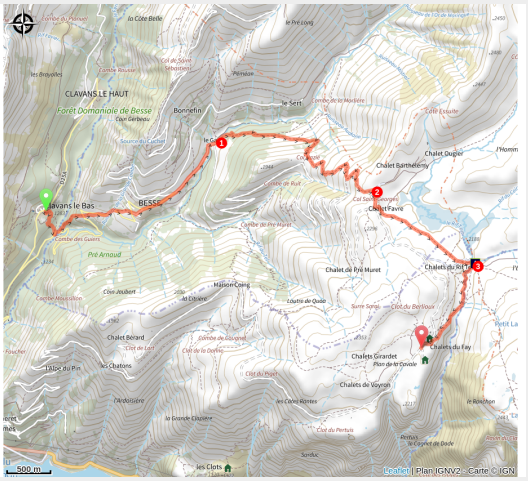

Au programme de cette deuxième journée figure une plongée dans l'étroite vallée du Ferrand avant de gagner Besse-en-Oisans, le col Nazié et l'herbe verte des alpages d'Emparis.

Le GR 54 continue avec une descente raide sous la face nord du sommet de Sarenne. Elle se poursuit par une intrusion dans la haute vallée du Ferrand, vallée encaissée, comme taillée au sabre dans le schiste, avant de rejoindre la douce Besse. Les alpages des Mouterres ouvrent les portes du Plateau d'Emparis, superbe piédestal piqué de lacs, dévoilant la Meije, le Râteau et le glacier de la Girose.

Infos pratiques

Pratique : A pied

Durée : 4 h 30

Longueur : 9.6 km

Dénivelé positif : 1053 m

Difficulté : Difficile

Type : Etape

Thèmes : Histoire et architecture, Pastoralisme

Itinéraire

Départ : Clavans le Bas
Arrivée : Les Mouterres, Mizoën
Balisage : GR
Communes : 1. Clavans-en-Haut-Oisans
2. Besse
3. Mizoën
4. La Grave

Profil altimétrique

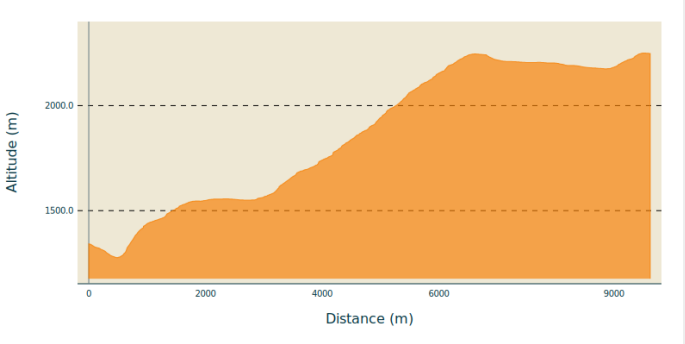

Altitude min 1276 m Altitude max 2250 m

Rejoindre au sud le torrent du Ferrand (1 260 m) et s’engager sur le sentier raide qui mène à Besse (1550 m) en coupant les lacets de la route. Traverser le village et emprunter la route pastorale à sa sortie.

1. Au ruisseau de la Salce, la quitter pour le chemin qui grimpe jusqu’au col Nazié (1 902 m). Le laisser à main droite et poursuivre la montée jusqu’aux ruines du Chalet Josserand (2 244 m).
2. Prendre le sentier de droite, passer les ruines du Chalet Favre et poursuivre à travers les alpages jusqu’aux chalets et torrent du Rif Tord (2 200 m).
3. Quitter le GR54 pour prendre à droite le sentier du Tour du Haut Dauphiné (GR50) pour atteindre en 15 minutes les Chalets du Fay (2 260 m) et le refuge des Mouterres.

Sur votre route...

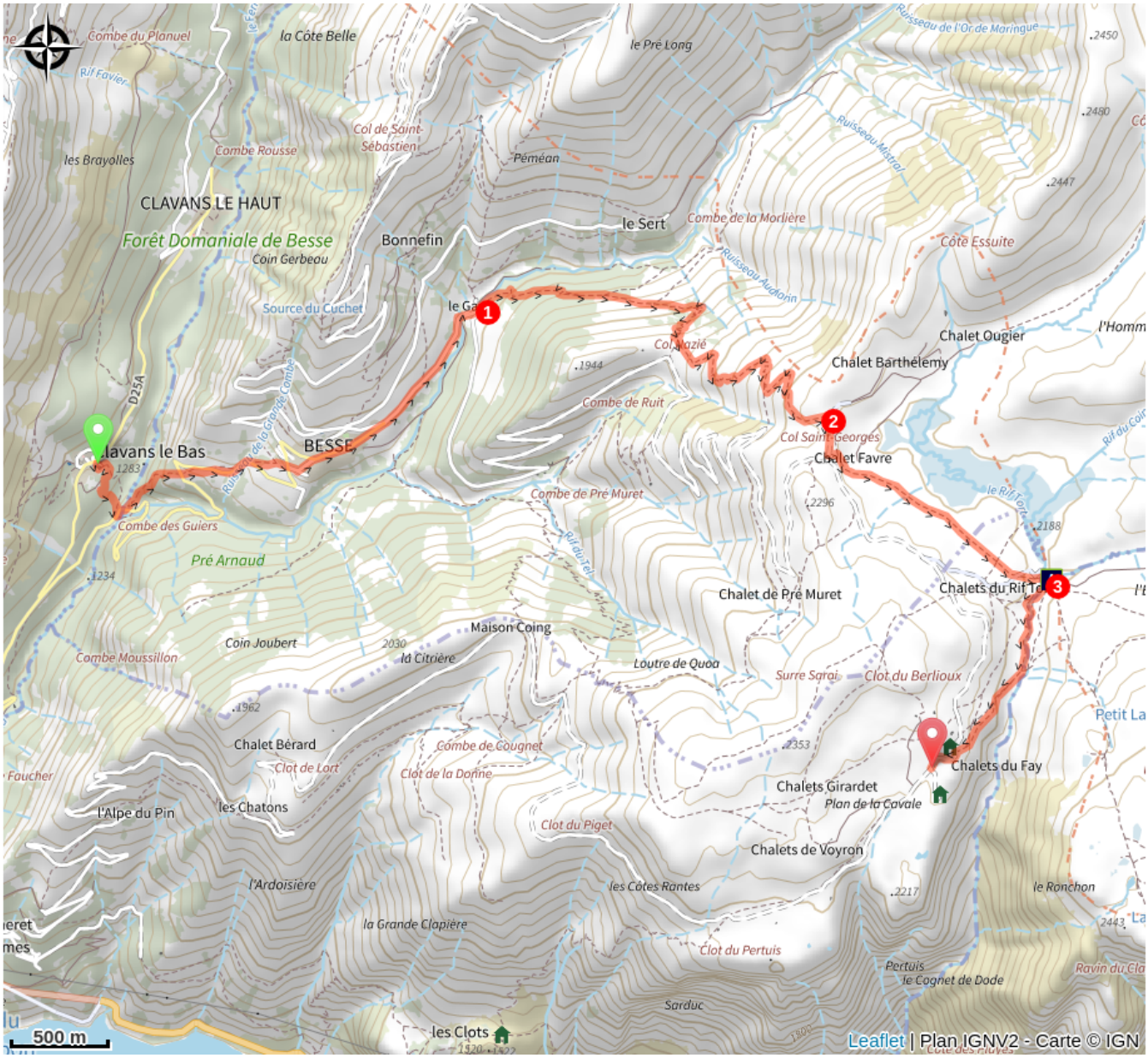

Les zones humides du Rif Tort (A)

Toutes les informations pratiques

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Gypaète barbu

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Novembre, Décembre

Contact :

Parc National des Ecrins - Yoann Bunz- 06 99 77 37 65 yoann.bunz@ecrins-parcnational.fr

Aire des trios - Pertuis
Le Gypaète barbu est une espèce très sensible au dérangement tout au long du cycle de reproduction. Dans les Alpes, la population est en installation suite aux réintroductions débutées en 1987. Le nombre de couples présent est encore faible.

Les Zones de Sensibilité Majeure (ZSM) Gypaète barbu sont désignées avec les acteurs locaux.

Vous visualisez les Zones cœur, toutes les activités sont à proscrire pendant la période sensible (du 1/11 au 31/08).

Attention aux réglementations (Parcs nationaux, Réserves naturelles…) qui s'imposent aux zones Gypaètes.

Source

Parc national des Ecrins

https://www.ecrins-parcnational.fr

Sur votre route...



Les zones humides du Rif Tort (A)

Les températures sur le plateau d’Emparis sont caractéristiques d’un climat steppique froid sur un plateau très venté avec une température moyenne annuelle à peine supérieure à 0 degré. L’hiver s’étale sur 8 mois pendant lesquels il gèle tous les jours ou presque. Les contraintes de température particulièrement fortes sur le bassin versant du Rif Tort ont favorisé le maintien d’une flore relictuelle adaptée à ces conditions extrêmes depuis les dernières glaciations. On y trouve des formations végétales dites « arctico-alpines », une flore relique et héritée des avancées glaciaires du Quaternaire, comparable à celle que l’on retrouve sur les côtes du grand Nord. Ces formations, particulièrement rares en Europe, ont un intérêt patrimonial très élevé. On peut y observer de nombreuses espèces protégées : Laîche bicolore, Avoine odorante (relique boréale, seule station en Isère), Potamot filiforme. Le pastoralisme dans le marais est nécessaire car il limite le développement d’herbacées qui pourraient prendre la place des espèces arctico-alpines. Un équilibre délicat est à trouver entre le piétinement susceptible de détruire les espèces végétales liées aux bas-marais et le passage du troupeau qui entretient un rajeunissement du milieu, favorisant ainsi le maintien de l’habitat.

Attribution : © Parc national des Écrins - Jean-Pierre Nicollet